



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CCAS DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à 17h30, le Conseil Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 14 janvier 2025

Etaient présents : Dominique CHAINE, Paulette POUPIN, Maryline CUNHA RIBEIRO, Alain PEAN, Maryse MANCEAU.

Etaient représentés : Michelle VAUCELLE (Pouvoir à Paulette POUPIN), Frédérique LEDOUX (Pouvoir à Dominique CHAINE).

Etaient absents et non représentés : Céline VRILLAC, Bertrand FRAPPE, Marie-Paule TIFFAULT, Sylvie GIRARD.

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN.

2025-01 DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE – RESTAURATION SCOLAIRE.

Le CCAS a été sollicité par une famille résidant à Thuré concernant le paiement de factures de restauration scolaire.

Après un entretien préalable, et une étude de ce dossier, il est proposé aux membres du CCAS de prendre en charge les factures :

- D'octobre 2024 pour un montant de 32€ ;
- De novembre 2024 pour un montant de 48€ ;

Le CCAS, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la prise en charge des factures ci-dessus pour un montant de 80€.

| | |
|-------------------|---|
| Votants | 7 |
| Pour | 7 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du CCAS de Thuré
Fait à Thuré le 22/01/2025



AR Prefecture

086-268603073-20250121-2025_01-DE
Reçu le 22/01/2025
Publié le 22/01/2025

Commune de Thuré – CCAS du 21 janvier 2025 – Salle des mariages - Mairie de Thuré

AR Prefecture

086-268603073-20250121-2025_01-DE

Reçu le 22/01/2025

Publié le 22/01/2025